

Coiffeur

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Coiffeur
Barbier
Coiffeurs
Coiffeurs / Coiffeur
Coiffeurs / Shampouineuse
Coloriste permanentiste
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Coiffeur posticheur (théâtre, audiovisuel, spectacles)
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Perruquier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
Perruquier posticheur
Shampouineur
Styliste visagiste

Codes

- **CITP88** : 5141
- **PCS-ESE 2003** : 562b ; 637c
- **ROME1999** : 11132 ; 21226
- **CITP2008** : 5141

DESCRIPTIF

- Assure tout ou partie des soins esthétiques et hygiéniques du cheveu :
 - shampoing,
 - décoloration, coloration, permanente,
 - coupe,

- brushing, mise en pli, séchage et coiffage.

- Peut assurer les soins de la barbe et des moustaches.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

Selon les données 2022 du CNEC (Chambre Nationale des Entreprises de Coiffure):

- 101 935 établissements dont 38 712 ont au moins 1 salarié.
- Un peu plus de 108 000 salariés dont 87% de femmes.
- 0,5% des établissements employeurs ont plus de 10 salariés, 2,% entre 6 et 9 salariés, 25% de 1 à 2 salariés.

Travailler le samedi est pratiquement obligatoire dans ces métiers.

Le **temps partiel** est fréquent (24% des effectifs selon la DARES 2012-2014).

Selon l'UNEC(Union Nationale des Entreprises de Coiffure) on compte 18900 apprentis en 2022.

Dans les milieux du spectacle, selon "Pole Emploi" en 2022, les techniciens maquilleurs, coiffeurs, costumiers représentaient environ 6000 intermittents du spectacle (soit 5% des 120 000 techniciens du spectacle)

- Dans le spectacle vivant, en 2022 (artcena.fr, statistiques 2022), on compte 314 coiffeurs perruquiers dont 80% sont des femmes. Ils se répartissent selon la pyramide des ages suivante :

-19	20/25	26/35	36/45	46/55	>56
0%	13%	27%	26%	21%	13%

Ce sont en grande majorité des intermittents (94%).

Formation professionnelle :

- En apprentissage ou en établissement scolaire.
- CAP de coiffeur en 2 ans.
- Mention complémentaire : coloriste permanentiste ou styliste visagiste en 1 an.
- Brevet Professionnel : coloriste permanentiste ou styliste visagiste en 2 ans obligatoire pour diriger un salon.
- CAP perruquier posticheur après un CAP de coiffeur.
- Brevet de maîtrise (diplôme de la Chambre des Métiers) : permet l'enseignement de la coiffure. La grande majorité des coiffeurs ont suivi une **formation** initiale en relation directe avec leur métier, souvent par la voie de l'apprentissage.

Le CAP est maintenant devancé par le brevet professionnel, par ailleurs nécessaire à l'ouverture d'un salon de coiffure. Les diplômes de niveau supérieur au baccalauréat (BTS) restent quant à eux très marginaux.

Evolution de carrière





- L'échelle des âges montre une réorientation des coiffeuses salariées dès 25 ans, la durée moyenne d'exercice de la profession est de 8 ans.
- Les abandons sont fréquents pour plusieurs raisons :
 - dermatoses le plus souvent au cours de l'apprentissage,
 - pénibilité posturale de la profession,
 - faible progression des salaires,
 - décalage progressif avec l'image type de la coiffeuse très jeune.
- L'évolution de la carrière peut se faire vers l'ouverture d'un salon ou le professorat.









CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES


Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
salon de coiffure	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	- espace de travail avec sol glissant	installer des sols anti-dérapants			
		Nettoyer régulièrement les sols			
			lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	éclairage insuffisant 	concevoir un éclairage adapté 			
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			traumatisme lié à une chute de plain pied		
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			fatigue visuelle		
	espace de travail avec défaut de ventilation	adapter l'aération et la ventilation			
	musique d'ambiance	Adapter le volume sonore	effets extra-auditifs du bruit 		
	ambiance humide	adapter l'aération et la ventilation			
		prévoir une ventilation générale des locaux 			
			mycoses		



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	incendie	remplacer les produits les plus inflammables			
		interdire de fumer			
		prévenir l'incendie 			
		organiser la lutte contre l'incendie 			
		mettre en place la CAT devant une brûlure			
			affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz		
			brûlures		
	bruit impulsionnel 				
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 42 (attention: liste limitative)		
	espace de travail avec sol encombré	ranger	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
maison de retraite 	virus				contrôler l'état vaccinal 
domicile du client	espace de travail inadapté à l'activité				
	espace de travail d'accès physiquement difficile				
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		

Organisation du travail


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
contact avec les clients 	humeur des clients générant une charge mentale particulière 				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		bien organiser la coactivité			
amplitude horaire > 12 H	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
fluctuation saisonnière	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
travaux urgents impromptus	travail sous contrainte de temps imposee	planifier le travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	aleas a gerer generant une charge mentale particuliere		anxiété généralisée		
			maladies hypertensives		
			cardiopathies ischémiques		
	multiplicité des tâches induisant une charge mentale				recherche des effets sur la santé décrits

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		tenir le poste par roulement			
		faciliter la communication			
		renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche			
			anxiété généralisée		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	variabilité, imprévisibilité de la charge de travail				
polyvalence fréquente					
parcellisation fréquente des tâches					

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
prendre les rendez-vous					
accueillir le client	contact regulier avec le public				
effectuer les soins esthétiques et hygiéniques du cheveu	nuisances du coiffeur				établir la fiche de poste du coiffeur
		ordonnance de prévention - coiffeur			
	contraintes posturales de la coiffeuse 				recherche de troubles locomoteurs
		choisir un mobilier de coiffure ergonomique			
		+alterner les tâches			
			cervicalgie		
			lombalgie basse 		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	produits d'hygiene et d'esthetique (cf. produits)				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
réaliser la coupe des cheveux	outils coupants tranchants (cf. outils)				
nettoyer et désinfecter le matériel de coiffure 					
nettoyer les sols et les surfaces	mouvement répétitif du membre supérieur	+alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
	poussiere aspecifique 	préférer l'aspiration absolue			
		proscrire le balayage à sec			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		capter au point d'émission 			
			allergie		
			irritation respiratoire		
			allergie		
			rhinite récidivante		
			sinusite aiguë		
			maladies de l'appareil respiratoire		
	posture du tronc en rotation et antéflexion du rachis				recherche de troubles locomoteurs
		proposer une formation action PRAP 			
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
effectuer les tâches annexes du coiffeur					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
se déplacer chez le client	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		ROUTIER Prévention coll du risque			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			Accidents de la Voie Publique		
encaisser	manipulation d'argent et de valeurs	relever périodiquement des fonds			
	situation entrainant une charge mentale particuliere 	former à la CAT face à une personne agressive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
	fonction a forte responsabilite assumee humaine, financiere ou de securite		troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	braquage, hold-up				

Outils et équipements


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
ciseaux et rasoirs du coiffeur	nickel des pièces et outils à main 	supprimer les objets relargant du nickel			
		tester les instruments métalliques			
		soustraire à l'exposition			
		Porter des gants			
			allergies cutanées		
	outil coupant				contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
meuble du salon de coiffure	contraintes posturales de la coiffeuse 				recherche de troubles locomoteurs






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir un mobilier de coiffure ergonomique			
		+alterner les tâches			
			cervicalgie		
			lombalgie basse 		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
séchoir à main	outil a main lourd	choisir un outil à main ergonomique			
		former le personnel à l'utilisation des outils			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			facteur accidentogène		
matériels autres du salon de coiffure	installation électrique	vérifier l'état de l'installation électrique 			
lampe à infra rouge					







CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
stérilisateur du matériel à UV					






Produits, matériaux et publics concernés





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
cosmétiques et traitement pour cheveux 	produit capillaire				recherche de terrain atopique
					recherche des pathologies cutanées en coiffure 
		prévoir un local technique			
		ordonnance de prévention - coiffeur			
		porter des gants, en coiffure 			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer sur l'allergie			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			rhinite allergique, sans précision		
			asthme à prédominance allergique		
			dermite allergique de contact due aux cosmétiques 		
			choc anaphylactique, sans précision		
			dermite irritante de contact due aux cosmétiques		
			urticaire de contact		






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 15		
			RG 15 bis		
			RG 43 		
			RG 49 		
			RG 49 bis		
			RG 65 		
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
	cancerogènes, mutagènes, reprotoxiques en coiffure 	informer sur le risque cancérogène, mutagène, reprotoxique			
		informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer			
shampoings	quinine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
	phenol	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
	compose d'ammonium quaternaire	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			allergie		
produits de décoloration	ammoniaque (NH ₄ OH) 				recherche des effets sur la santé décrits
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
	peroxyde d'hydrogene 	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
	persulfate 	privilégier les formes non pulvérulentes dites "compactes"			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			asthme à prédominance allergique		
produits de coloration 	ammoniaque (NH4OH) 				recherche des effets sur la santé décrits
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
	peroxyde d'hydrogene 	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			dermite irritante de contact		
	hydroquinone	porter des EPI			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			vitiligo		
			RG 65 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			cancérogène catégorie 2		
			mutagène catégorie 2		
	p-phenylenediamine	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
	resorcinol	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
produits de permanente	ammoniaque (NH4OH) 				recherche des effets sur la santé décrits


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
	acide mercaptoacétique 	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
	ethanolamine	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermatoses et eczémas		
			asthme à prédominance allergique		
			dermite irritante de contact		
			RG 49 		
			RG 49 bis		
produits de défrisage	hydroxyde de calcium	mettre en place la CAT devant une brûlure			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			








CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
			brûlures		
	soude	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
produits de lissage	formaldehyde (SIR) 				recherche de pathologies ORL
				SIR Suivi Individuel Renforcé 	
					EFR
		substituer			
		capter au point d'émission 			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants en nitrile			
		informer sur le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B			
		réduire le risque d'inhalation			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 43 		
			allergies cutanées		
			asthme professionnel 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			tumeur maligne des fosses nasales		
			RG 43bis (attention : liste limitative)		
			cancérogène catégorie 1B		
produits de fixation de la coiffure					
parfums	alcool et polyalcool et derive 	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	parfum et substance aromatique	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils	syndrome d'intolérance aux odeurs		
cheveux	pediculus humanus capitis				
	pénétration cutanée de cheveux	sécher les vêtements de corps au séchoir électrique	sinus pilonidal		
	trichophyton tonsurans		asthme		
produits de désinfection en coiffure 	glutaraldehyde	réduire le risque d'inhalation			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 65 		
			RG 66 (attention : liste limitative) 		
	acide peracetique	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
	peroxyde d'hydrogene 	appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact		
produits de nettoyage	produit lavage sol, mur, surface industrielle	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
	détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel	éviter contact mains et visage			
		conseils de prévention - protection cutanée 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ		
			EFFETS SUR LA SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des gants adaptés			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite irritante de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
gants en latex	protéine de latex 				recherche des effets sur la santé décrits
		Porter des gants appropriés à l'activité 			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
			urticaire de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			rhinite allergique et vasomotrice		
			asthme à prédominance allergique		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			choc anaphylactique, sans précision		
			RG 95 		
tenue de travail non spécifique	salissures des tenues	faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		adapter sa tenue de travail			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
	impregnation des tenues par les produits manipulés	entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise)			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
			majoration des risques de maladie		
	pas de nuisance liée à cette caractéristique				

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

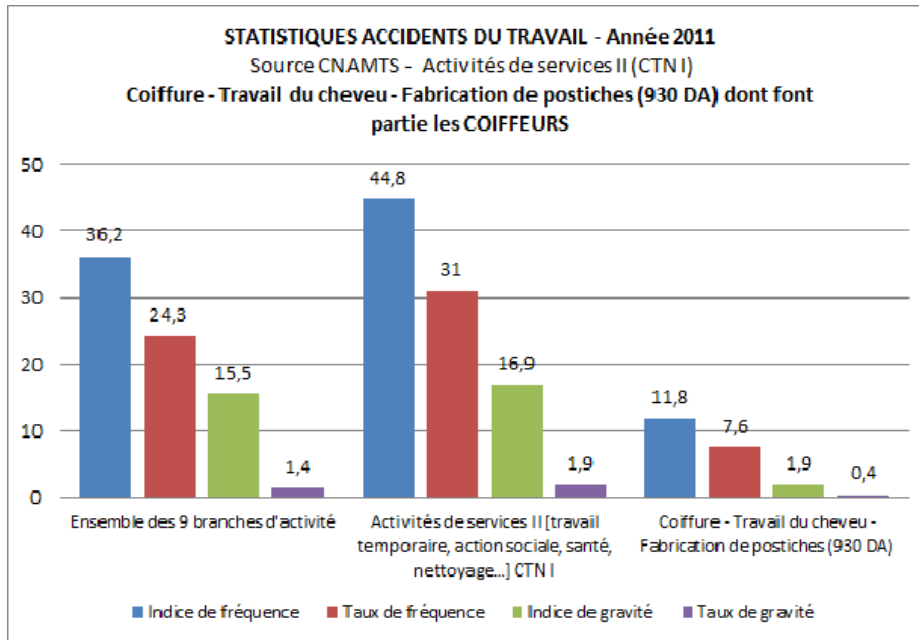
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

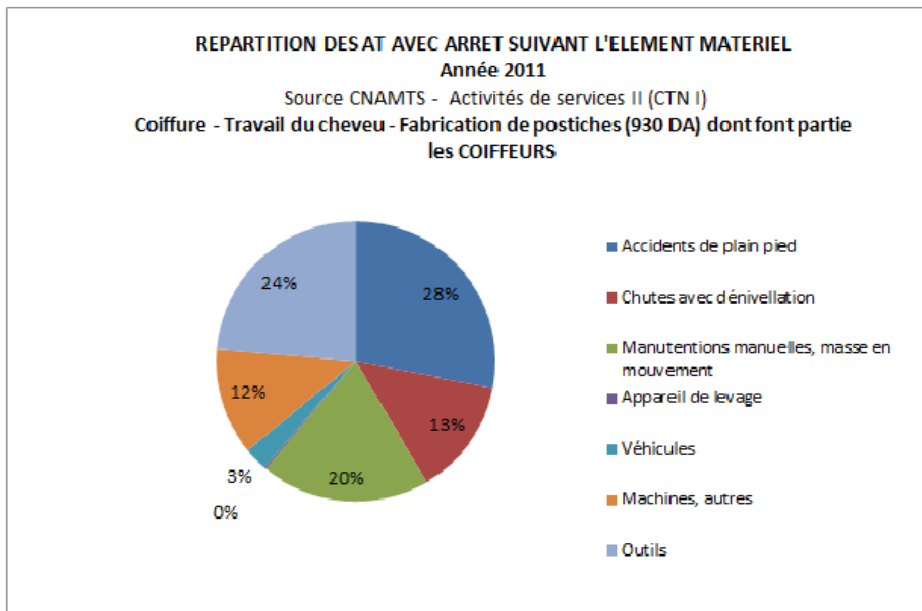
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°15 : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- Tableau n°15BIS : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre
- Tableau n°37 : Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
- Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- Tableau n°49BIS : Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels de mécanisme allergique
- Tableau n°81 : Affections malignes provoquées par le bis (chlorométhyle) éther
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

- Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

4. Statistiques accidents du travail année 2011 "Coiffure - Travail du cheveu - Fabrication de postiches (930 DA)" dont font partie les Coiffeurs :





Caractéristiques exceptionnelles

- L'activité peut s'exercer à domicile ou en centre de soins.
- En 2002, les salariés hors salon représentaient 0,9% des salariés de la coiffure. Leur population s'accroît d'environ 1% par an depuis 1977.
- Dans le milieu du spectacle, le rôle du coiffeur se limite à recoiffer ("coup de peigne") et à fixer la coiffure avec de la laque le plus souvent. C'est le perruquier qui pose les perruques

et les postiches.

Glossaire métier

- Etre au bac : faire le shampoing et les soins.
- La vente : vendre des produits cosmétiques que le client emporte.
- Coupe, shampoing, brushing.
- Monter une permanente.

Conclusions

L'exposition à de nombreux produits agressifs et allergisants pour la peau et les voies respiratoires explique la fréquence des maladies professionnelles. Celles ci pourraient être prévenues par l'information précoce des apprentis et le respect de gestes de prévention. Les contraintes posturales et le travail debout engendrent fatigue et pathologies ostéoarticulaires.

Une concertation précoce avec le médecin du travail est indispensable pour trouver le meilleur compromis entre droit à la santé et droit au travail. Une attention toute particulière doit être portée sur les antécédents de terrain allergique.

Malgré ces risques professionnels, c'est une profession qui attire toujours autant les jeunes filles.

Règlementation

- Loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur ;
- Code de la santé Publique : Article L. 5131-1 (définition du produit cosmétique) ;
- Code de la santé Publique : Article L.5131-2 (déclaration des produits cosmétiques auprès d'AFSSAPS) ;
- Code de la santé Publique : Article L.5131-6 (organise la mise sur le marché des cosmétiques) ;
- Décret n° 2005-644 du 31 mai 2005 modifiant le décret n° 97-558 du 29 mai 1997 relatif aux conditions d'accès à la profession de coiffeur ;
- Décret n° 2004-1219 du 17 novembre 2004 transposant la directive 2003/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 et modifiant les dispositions du code de la santé publique relatives aux produits cosmétiques (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) ;

- Plusieurs arrêtés fixent la liste des substances qui peuvent ou qui ne peuvent pas entrer dans la composition des produits cosmétiques (*Exemple*: Arrêté du 5 février 2009 modifiant l'arrêté du 6 février 2001 fixant la liste des substances qui ne peuvent entrer dans la composition des produits cosmétiques) ;
- Circulaire du 9 août 1978 relative au règlement sanitaire (nécessité de désinfecter les instruments pour chaque client) ;
- IDCC 2596 Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006. Etendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF 17 avril 2007 ;
- IDCC 14 Convention collective nationale des techniciens de la production cinématographique du 30 avril 1950 ;
- IDCC 1285 Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984. Etendue par arrêté du 4 janvier 1994 JORF 26 janvier 1994.

Références bibliographiques

- ARTAUD-CAILLEN ML. Les coiffeurs. (Lille 1996) Synthèse - Collection ITEMS du Centre de Documentation de l'Institut de Médecine du Travail du Nord de la France.
- BARBAUD A. Dermatoses professionnelles du personnel soignant. Revue du Praticien 2002;52,13.
- BERGOEND H, MARTIN P, et coll. Les dermatoses professionnelles des coiffeurs. Archives des Maladies Professionnelles - XXIIe Journées Nationales de Médecine du Travail (Nantes 1992).
- BODENES, GONZALES, SAWICKI. Fiche d'exposition : coiffeur. Cahiers de Médecine Interprofessionnelle 2003-2.
- BOSCHER D, CAZALI N, et coll. Etre coiffeur en l'an 2000 dans un salon d'Ile-de-France. Cahiers de Médecine Interprofessionnelle 2000-1.
- CRESTOIS M, LAMBERT S, MUQA MF. Recommandations pour les métiers de la coiffure. Ordonnance de prévention. Cahiers de Médecine Interprofessionnelle 2003-2.
- CREPY MM, AMEILLE J. Coiffeur un métier à haut risque. Revue du Praticien - Médecine Générale 1998;12,435.
- CREPY MM. Dermatoses professionnelles des coiffeurs. Documents pour le Médecin du Travail 2000;81:61-68.
- DEJOBERT Y. Enquête dermato-allergologique en Médecine du Travail. Revue du Praticien 2002;52:13.
- DRTEFP de Franche-Comté, CRAM Bourgogne/Franche-Comté, le Conseil Régional de Franche-Comté et l'Union Régionale de la Coiffure. Film vidéo "Les malheurs de Sophie" 1998.
- EVEREST. Evaluation et prévention des risques dans les salons de coiffure (à paraître dans les D.M.T.).
- FONDAN-GARCIA MT. Travailler debout : l'exemple du coiffeur. Appréciation de la contrainte et de l'astreinte posturale. Sept./Oct. 1992;n° 60.
- GERAUT C, TRIPODI D. Expérience des ordonnances de prévention en dermatologie professionnelle dans un centre spécialisé. Bilan après 3 ans. Documents pour le Médecin du Travail 1997;70.
- GERAUT C, TRIPODI D. Prévention des dermatoses professionnelles. Revue du Praticien 2002;52,13.
- GRASCHA P. Hygiène et protection cutanée. Réglementation - Formulation - Composants. Editions d'Ergonomie 1998.
- GROBOZ B, IMBEAUX M, TOURET M. Exemples de pratique des ordonnances de prévention dans un service de Médecine du Travail Interentreprises. Documents pour le Médecin du Travail 1997;70.
- IARC Monographs. On the evaluation of carcinogenic risks to humans : occupational exposures of hairdressers and barbers and personal use of hair colourants. Lyon 1993;57.

JACOBS MC, LACHAPELLE JM. Eczémas de contact allergiques aux produits capillaires : teintures capillaires et produits de permanente. Le Concours Médical 1996.

L'OREAL PROFESSIONNEL (14, rue Royale - 75381 PARIS CEDEX 08). Guide du bon usage des produits professionnels.

NOUSBAUM M, JEGADEN D, COLIN G, et coll. Prévention des dermatoses professionnelles : exemple d'une campagne d'information. Sauvez-votre peau (Plaquette d'Information à destination des coiffeurs) 1998. Médecine du Travail Interprofessionnelle Région Brestoise-22, rue de l'Eau Blanche-29200 BREST - Médecine du Travail en Cornouaille 4, rue du Couëdic-29000 QUIMPER - Médecine du Travail du Bâtiment et des Travaux Publics-6, rue Xavier Grall-29000 QUIMPER.

PARNEIX P. Hygiène des salons de coiffure. Le Concours Médical 2001;132:88-90.

ROSENBERG N, ROUSSELIN X, GERVAIS P. Affections respiratoires professionnelles des coiffeurs. Documents pour le Médecin du Travail 1988;36.

ROSENBERG N. Affections respiratoires des coiffeurs. Documents pour le Médecin du Travail 2002;92:417-425.

THOMAS P, SOBASZEK A. Allergie au latex. La Revue du Praticien 2002;52,13:1420-1423.

Classification Internationale Type des Professions - CIP-88 - 5e Edition 1998. Copyright 1991. Organisation Internationale du Travail, Genève.

Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME). La Documentation Française - 29-31, quai Voltaire - 75344 PARIS CEDEX 07.

Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-10). Organisation Mondiale de la Santé (Genève).

Nomenclature professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-CSE) version 2003. INSEE - 195, rue de Bercy - Tour "Gamma A" - 75582 PARIS CEDEX 12.

CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse) - 101, quai Branly - 75015 PARIS.

Thésaurus du RNVPP-CNAM.

ADRESSES UTILES

- Fédération Nationale de la coiffure Française (FNCF) www.fncf.fr
- L'OREAL PROFESSIONNEL 14, rue Royale - 75381 PARIS CEDEX 08 (01 40 20 60 00).
- ARDHYSS : Association pour la Recherche et le Développement de l'Hygiène et de la Sécurité Sanitaire www.ardhyss.fr .Cette association oeuvre pour la prévention des risques professionnels liés aux métiers de la coiffure et des soins esthétiques en institut.

